

## MIGRATEURS : DATES DE FERMETURE DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU ET AUX OISEAUX DE PASSAGE

**31 janvier 2012** : Canard colvert, Canard chipeau, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Garrot à œil d'or, Nette rousse, Fuligule milouinan, Harelde de Miquelon, Macreuse noire, Macreuse brune, Vanneau huppé, Foulque macroule, Poule d'eau, Râle d'eau, Barge rousse, Bécasseau maubèche, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier combattant, Chevalier gambette, Courlis corlieu, Huîtrier pie, Pluvier doré, Pluvier argenté, Oie cendrée, Oie rieuse, Oie des moissons, Alouette des champs.

**10 février 2012** : Merle noir\*\*, Grive litorne\*\*, Grive musicienne\*\*, Grive mauvis\*\*, Grive draine\*\*, Pigeon biset, Pigeon colombin.

**20 février 2012** : Pigeon ramier (palombe)\*, Caille des blés, Bécasse des bois, Tourterelle turque, Tourterelle des bois.

### **Attention !**

\* La chasse des pigeons ramiers (**palombes**) est autorisée du 11 au 20 février 2012 dans le département des Hautes-Pyrénées, **mais** uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme et, pendant cette période, qu'au posé dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels.

**\*\* Les *turdidés* (grives et merle) ne peuvent être chassés, du 08 janvier 2012 au 10 février 2012 inclus, qu'à poste fixe matérialisé par la main de l'homme.**

Rappel : la chasse de l'Eider à duvet, de la barge à queue noire et du courlis cendré est interdite (moratoire de 5 ans).

La notion de « bois de plus de trois hectares » pour la chasse des oiseaux de passage n'existe plus.

### Pour mémoire... Qu'est-ce qu'un poste fixe ?

Pour la chasse des oiseaux migrateurs, le poste fixe est une construction aménagée par l'homme, le plus souvent stable sur le lieu de sa construction. C'est un assemblage de matériaux, très nettement matérialisé et fait pour durer pendant la saison de chasse en cours. Un poste fixe ne peut consister en un simple piquet, des branchages ou quelques pierres permettant uniquement de repérer un emplacement et susceptibles d'être déplacés à tout moment.